

Section sportive scolaire "FOOTBALL"

POUR QUI ?

Pour les élèves de seconde GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE ou seconde PROFESSIONNELLE licenciés en club.
Pour les élèves de première générale, technologique ou professionnelle en fonction des possibilités et de la filière demandée (les élèves de 1^{ère} STL ne peuvent pas suivre la section sportive)

ORGANISATION SCOLAIRE DE LA SECTION :

Les horaires des classes ayant des élèves de la section sportive sont aménagés afin de permettre l'entraînement sportif. Compte tenu de la densité de l'emploi du temps, il paraît nécessaire de souligner que le candidat devra posséder un bon niveau scolaire et de la rigueur dans l'organisation de son travail.

ORGANISATION SPORTIVE DE LA SECTION :

L'encadrement est assuré par un éducateur du Football Club St Lô Manche diplômé et par un professeur d'éducation physique et sportive du lycée.

L'entraînement a lieu deux jours par semaine - mardi et jeudi au complexe des Ronchettes de 11 H 15 à 12 H 45 (terrain synthétique) et en salle (gymnase du lycée) en période hivernale.

Participation obligatoire le mercredi après-midi aux rencontres du championnat UNSS.

L'élève est à la disposition de son club pour les matchs de championnat ou de sélection départementale, régionale ou nationale ainsi que pour l'entraînement éventuel le lundi soir et le vendredi soir.

LES INSTALLATIONS :

Outre les installations du stade des Ronchettes (équipées d'un terrain synthétique), un terrain d'entraînement se trouve à proximité du lycée pour la pratique en plein air.

Une salle de musculation et un gymnase sont à disposition pour la préparation athlétique, le travail tactique et les différentes formations, ainsi que pour la pratique du Futsal.

CANDIDATURES :

Pour le mercredi 11 mai 2022 : retour au lycée des dossiers de candidatures (dossier disponible au lycée ou par voie électronique).

Le jeudi 19 mai 2022 à 13h30 : sélection sportive au stade des Ronchettes sous l'autorité du professeur coordonnateur et des cadres techniques de la Ligue de Football de Basse-Normandie.

Le mercredi 25 mai 2022 : commission de sélection des candidats.

La commission est composée du proviseur, du proviseur-adjoint, du professeur d'EPS coordonnateur et de l'éducateur sportif chargé de la section.

La sélection prendra en compte les résultats sportifs et scolaires de la classe de troisième.

L'admission est conditionnée par le passage en classe supérieure à l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.